Image not found or type unknown

PRISE D'HYPOTHEQUE en second rang

Par **minabelle**, le **09/07/2010** à **12:03**

Bonjour

Nous sollicitons auprès de notre banque un prêt complémentaire de 50 K€ pour financer, en partie, des travaux dans notre résidence principale. Pour ce faire, notre banque souhaite prendre une hypothèque en second rang. Lors de notre emprunt initial en decembre 1999 (pour environ 100 000 € sur 15 ans) cette même banque à pris une hypothèque en premier rang. A l'heure actuelle il reste sur ce prêt initial un K restant dû de 50 k€. Nous avons fait estimé notre maison par un professionnel pour 260 k€. Nous souhaiterions éviter cette 2ne hypothèque, quels arguments pouvons nous mettre en avant. Techniquement, la banque a t'elle d'autres recours que cette 2ème hypothèque. Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés